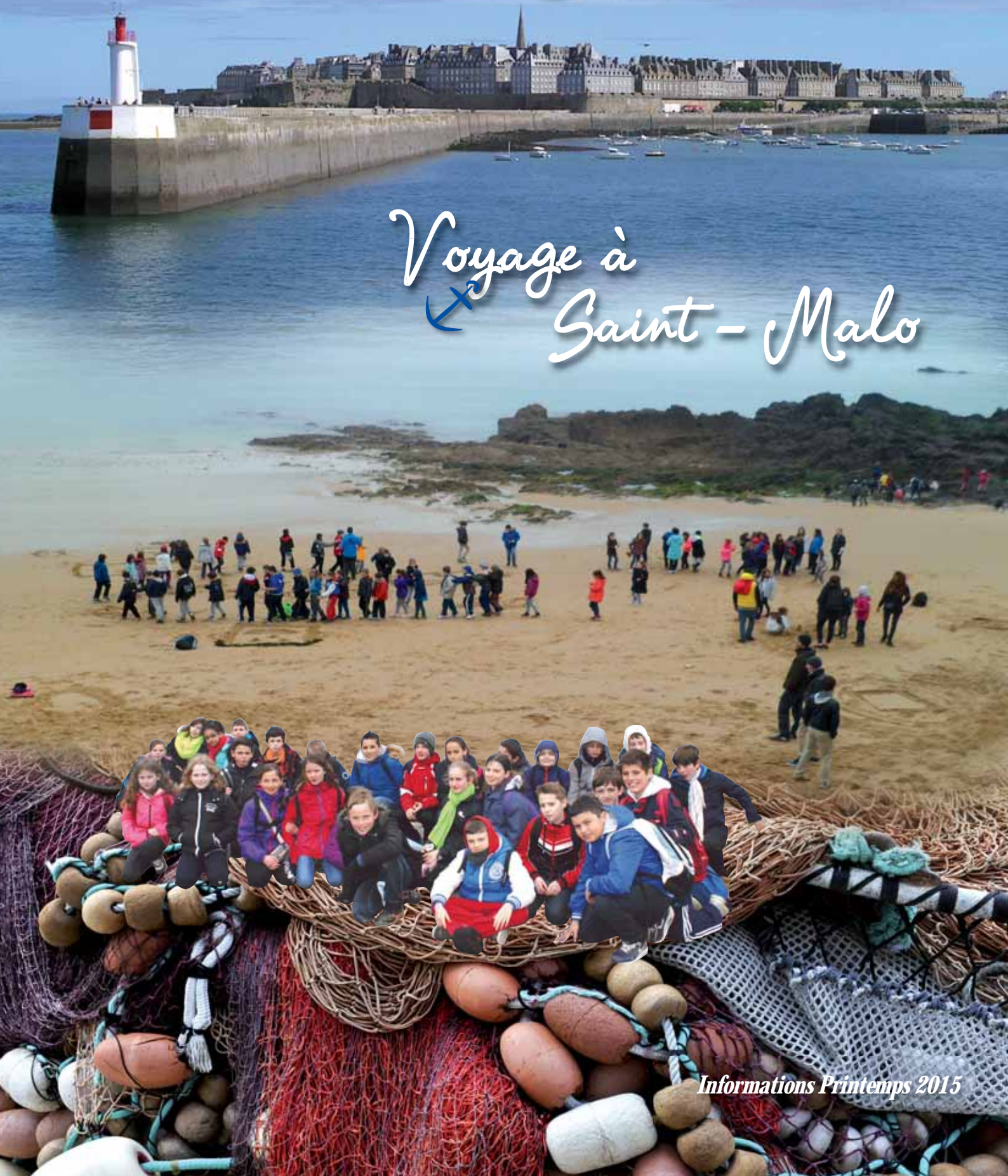


# Grisy Suisnes

## Voyage à Saint-Malo





## sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/8

- **Conseils Municipaux**

Page 9

- **Page du Maire**

Page 10/13

- **Bilan et Budget**

Page 14/19

- **La vie communale**

Page 20/21

- **Info...**

Page 22/24

- **Pub**

Page 25/30

- **Associations**



Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr  
WWW.grisy-suisnes.fr  
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11  
Dépôt légal : Juin 2015

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES

Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

La nouvelle équipe municipale vient de terminer sa première année de mandat. Je vous disais dans le bulletin de 2010 que dans une collectivité nous savions à l'avance où nous allions financièrement, et je citais les difficultés des entreprises qui, elles, ne pouvaient être aussi assurées de leurs recettes.

Eh bien les temps changent, et nous voilà au même régime que dans le privé sur le chapitre recettes, puisque l'Etat a donc décidé de réduire son déficit en «ponctionnant», entre autres, les collectivités territoriales que sont les communes et les communautés de communes, celles bien évidemment en excédent de gestion, au pire à l'équilibre.

Nous attaquons donc les années budgétaires sans connaître les recettes, et nous attendons pour construire le budget en avril les documents transmis par l'administration annonçant les dotations après dorénavant «ponctions» de diverses natures. Il s'agit tout bonnement d'une révolution pour les Elus, à ceci près que ces baisses ne peuvent en aucun cas être consécutives à des aléas de leur part, mais sont perçues comme de véritables «rackets», sans concertation, sans explications, sans informations chiffrées, sans même le moindre signe de gratitude vis-à-vis des contribuables locaux ! Ne pouvant plus continuer à nous taxer directement, l'Etat nous taxe maintenant indirectement en ponctionnant sur le moindre des budgets, sur l'eau, sur l'énergie,... sans vergogne.

Dans le même temps, une succession de lois («ALLUR», «MAPTAM», «NOTRe», pour les principales) sont votées par l'Assemblée Nationale avec comme objectif annoncé de rationaliser les collectivités, mais dans la réalité de continuer de créer de nouvelles strates et de nouveaux coûts, comme par exemple les 300 nouveaux Conseillers appointés de la Métropole du Grand Paris.

A côté de cela, nous constatons tous que les grandes missions dévolues à l'Etat, telles que l'emploi, l'économie, l'égalité des territoires, sont complètement désertées.

Et je n'ai pas parlé des invasions sur nos communes, où nous constatons sans grande réaction les installations illicites dans des zones naturelles, suivies de menaces à l'autorité locale.

Un certain fatalisme sur ces exactions s'est installé chez les Elus, et nous ne pouvons bien évidemment assumer le rôle régalién de police d'Etat. Je me suis personnellement impliqué lors des «invasions», mais j'ai rapidement pris mes distances face aux comportements extrêmement violents, sans aucun respect des lois de la République. Je n'ai pas, mes collègues également, l'inconscience de partir à l'affrontement sachant ne pas être soutenu par la justice de notre pays, même en ayant depuis plusieurs années accumulé les plaintes et les actions.

Nous allons donc nous consacrer à la gestion de la partie « normale » de notre commune, pour les services que nous nous sommes engagés à gérer pour vous, avec les moyens qui nous sont laissés à disposition, en attendant, je l'espère, d'autres cieux plus cléments où nous aurons enfin décidé de prendre nos problèmes à bras le corps ! N'étant pas homme à baisser les bras, ces analyses m'ont conduit personnellement à m'impliquer lors des dernières Elections Départementales, et je vous remercie une nouvelle fois de la confiance que vous nous avez accordée. Jean-Jacques BARBAUX, en binôme avec Daisy LUCZAK qui est issue de notre Communauté de Communes, siègent pour six ans aux destinées du Département de Seine-et-Marne, et Jean-Jacques a été élu par ses pairs Président de l'Assemblée. Ils ont toute ma confiance pour la mission qu'ils se sont donnée, et je souhaite que ce changement au Département ne soit qu'une première étape.

Le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT



### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 19h30

Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 10h à 11h45

**Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.**

## CONSEIL MUNICIPAL 6 JANVIER 2015

Présents :

Mmes CHAPPET, EMARRE, MARTIN, GIRAULT, LANGLER, ORIOT, FERREIRA et ROLET

MM. CHANUSSOT, RAYNARD, VAREILLES, MUNOZ, CARTON, GALPIN, LE NEDIC et MOREL  
Absent(s) excuse(s) :

Mme BAUDRY donne pouvoir à Mme GIRAULT

Absent(s) : MM. COCHET et MASSIN

M. CARTON a été nommée secrétaire

Séance ouverte à 20h40.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2014 a été approuvé par les élus.

### SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTÉE (ELEMENTAIRE)

L'école élémentaire de Grisy-Suisnes a décidé de partir en classe transplantée à Saint-Malo, au cours de l'année scolaire 2014/2015 et plus précisément du 09/03/2015 au 12/03/2015. Ce projet concerne environ 87 enfants et 4 adultes.

Afin de mener à bien cette action, l'école élémentaire a transmis une demande d'aide financière à la commune.

Le coût total est estimé à 26 100,00 € comprenant le séjour, la pension complète et le transport.

Une participation au transport sera versée par la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres ». Le montant de l'aide financière relative au transport s'élève à 3 400,00 €.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'école élémentaire « Champ Fleuri » une subvention forfaitaire de 4 350,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE le versement du montant demandé ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant au versement de ladite subvention ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

### ORGANISATION DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA) POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES DE GRISY-SUISNES

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, en cas de grève des enseignants. Il s'agit d'assurer l'accueil des élèves scolarisés dans les classes en cas de grève des enseignants.

Ce droit d'accueil est à la charge de la commune lorsqu'il y a plus de 25% du personnel en grève. Dans le cas contraire ce devoir incombe à l'État.

Il est possible qu'une ou plusieurs communes s'associent afin d'organiser ensemble ce service.

Le SMA résulte d'une convention passée entre l'État et les communes, pour accueillir les enfants, les jours de grève, pendant les heures habituelles d'enseignement. Les communes qui assurent le service d'accueil minimum sont remboursées à hauteur de 90 € par groupe de 15 enfants.

La commune s'engage à organiser lors des jours de grève un service permettant d'accueillir les élèves du 1er degré dont l'enseignant est absent. Le service minimum d'accueil reste gratuit pour les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte PAR PRINCIPE la mise en place du SMA ;  
AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à celui-ci ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un projet de modification du PLU peut, à l'initiative du Maire, être adopté selon une procédure simplifiée dans les conditions définies par le Code de l'urbanisme. Dans ce cadre le projet doit être mis à disposition du public pendant un mois, le Conseil Municipal devant se prononcer sur les modalités de cette mise à disposition.

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.123-13-3 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 juillet 2014 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le PLU afin de permettre sur le site de la Grange le Roy, un apport de terre indispensable pour confiner la pollution existante sur ce site et le remettre en valeur par des aménagements paysagers ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit définir les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EST FAVORABLE au lancement de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

DÉCIDE que les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU se feront de la manière suivante :

- mise à disposition du projet de modification en Mairie pendant un mois du 02/02/2015 au 04/03/2015, durant lequel le public pourra consulter les documents ;

- mise à disposition au même endroit d'un registre ou chacun pourra consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la mairie ;

- mise sur le site internet de la commune de ce dossier.

Pendant cette période le public pourra s'il le souhaite faire parvenir ses observations sur la modification simplifiée par courrier à l'attention de M. le Maire en Mairie.

Le registre une fois clos sera conservé en mairie pendant un an.

DIT que ces modalités seront portées à la connaissance du public dans les conditions définies par le Code de l'urbanisme au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition qui durera un mois par :

- affichage en mairie et sur les panneaux d'informations municipales ;

- sur le site internet de la commune ;

- à proximité du site de la Grange le Roy.

### EXONERATION TEMPORAIRE DE LOYERS (UN LOCATAIRE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la convention d'occupation à titre précaire signée pour un an renouvelable (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005) du logement communal sis 2, place de la Mairie et consentie à Melle BLANPAIN ;

CONSIDERANT la gêne occasionnée par les travaux de réhabilitation de la Mairie (coupures de chauffage, d'électricité, de téléphone, exposition au bruit, etc... durant ces derniers mois ;

CONSIDERANT qu'il convient de « compenser » ces nuisances à répétition, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer le locataire de trois mois (septembre, octobre, novembre) de loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'exonérer le locataire de trois mois de loyers correspondant à la somme de 1 827,42 €.

Fin de séance à 22h30.

## CONSEIL MUNICIPAL 3 FEVRIER 2015

Présents :

Mmes EMARRE, MARTIN, GIRAULT, LANGLER, ORIOT, FERREIRA et ROLET ;

MM. CHANUSSOT, RAYNARD, COCHET, MASSIN, VAREILLES, MUNOZ, CARTON, GALPIN, LE NEDIC et MOREL.

Absent(s) excuse(s) :

Mme BAUDRY donne pouvoir à Mme GIRAULT  
Mme CHAPPET donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent(s) :

M. MOREL a été nommé secrétaire

Séance ouverte à 20h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 janvier 2015a été repoussée à la prochaine session.

### DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : VOIRIES COMMUNALES

Les différents tarifs de droits d'occupation du domaine public sont les suivants :

	Par jour
Echafaudage volant et sur pied	1,00 € par mètre linéaire
Déménagement	10,00 €
Dépôt de matériaux en vrac	15,00 €
Grue	10,00 €
Bennes, palette, big- bag, et baraques de chantier	10,00 €
Plateforme sur chaussée	10,00 €

Redevances pour la mise en place de signalisation par les services communaux :

	Droit fixe de mise en place et 1 <sup>ère</sup> semaine	Semaines suivantes
Panneau de type AK, KM, B, C	55,00 €	10,00 € / semaine
Panneau de type K2, K8	55,00 €	10,00 € / semaine
Panneau de type KC, KD	55,00 €	10,00 € / semaine
Barrière	55,00 €	10,00 € / semaine
Cône	55,00 €	10,00 € / semaine
Panneau déviation	75,00 €	15,00 € / semaine
Pré signalisation voie barrée ,	75,00 €	15,00 € / semaine
Panneau voie barrée	75,00 €	15,00 € / semaine

Toute semaine commencée sera due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les montants présentés ci-dessus ;  
DECIDE l'application des tarifs présentés.

### SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2015 - ASSOCIATIONS LOCALES

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
ENTENDU le rapport du groupe de travail « subventions aux associations » ;  
CONSIDERANT que MM. CARTON et RAYNARD, ne prennent part ni au débat, ni au vote ;  
Le Conseil Municipal doit fixer le montant des subventions à attribuer aux associations locales.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :  
- LES RANDO. DE LA BARBANÇONNE 500,00 €  
- PAS DE TORTUE PAS DE LIEVRE 600,00 €

- GRISY GYM1	150,00 €
- C.K.D.A.	1 050,00 €
- LE PETIT THEATRE DE GRISY	700,00 €
- FRAT. ANCIENS COMBATTANTS	1 350,00 €
- ALLIANCE DE LA BRIE 77FC	1 000,00 €
- L'ARBRE DE VIE	600,00 €
- TENNIS DE TABLE	1 400,00 €
- OCCE LA RUCHE	2 000,00 €
- JUDO CLUB	2 700,00 €
- COMITE DES FETES	1 900,00 €
- SALSENIO	1 000,00 €
- AU GRE DES ROSES	2 300,00 €
- GRISY AIR MODELE	2 100,00 €
- BIBLIOTHEQUE MILLE PAGES	2 300,00 €
- CLUB DU 3 <sup>EME</sup> AGE	1 500,00 €

**AUTORISATION DE DEPENSES  
D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL**  
En application de l'article L1612-1-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget 2015, il est demandé

aux membres du Conseil d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après :

### 2014 MONTANTS BUDGETISES

CHAPITRE 20	24 000,00 €
CHAPITRE 21	1 972 848,49 €

### 2015 MONTANTS RETENUS (AUTORISABLES 25%)

CHAPITRE 20	6 000,00 €
CHAPITRE 21	490 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de procéder au vote du transfert des crédits budgétaires afin de procéder à la saisie des écritures comptables nécessaires.

### REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - RESTES A REALISER 2014 - BUDGET PRINCIPAL 2015

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ; CONSIDERANT les engagements comptables inscrits au 31/12/2014 sur le budget primitif 2014 ;

ARTICLE M14	LIBELLE ARTICLE	MONTANT RESTE ENGAGE
21311	Hôtel de ville	42 904,26 €
21312	Bâtiments scolaires	3 984,60 €
21318	Autres bâtiments publics	3 265,08 €
2138	Autres constructions	588,78 €
2151	Réseaux de voirie	35 085,60 €
21538	Autres réseaux	4 268,41 €
21568	Autre matériel et outillage	501,00 €
2158	Autres installations, matériel outillage	1 336,14 €
2181	Installations générales, agencements	17 336,40 €
2183	Matériel bureau et informatique	3 323,04 €
2184	Mobilier	7 191,02 €
2188	Autres immobilisations corporelles	8 181,61 €

M. le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent, pour la commune de Grisy-Suisnes, commune de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

L'état des restes à réaliser, détaillé par compte conformément au vote du Conseil Municipal, est arrêté en toutes lettres et visé par le Maire. Cet état permet d'assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'état des restes à réaliser ci-dessus en dépenses d'investissement du budget principal 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant ci-dessus ;

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget primitif 2015.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : MISE EN CONFORMITE DE L'ARTICLE 7**

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-16 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » en date du 04 septembre 2014 ;

VU les observations formulées par les services de la Préfecture ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2014 ;

M. le Maire propose de modifier, conformément aux observations préfectorales, les articles 7-1, 7-3 et 7-5 comme suit :

- **article 7-1** : « élection des délégués » : se référer aux articles en vigueur du Code électoral (L273-10 L273-12).

- **article 7-3** : « vacance parmi les délégués » : Depuis le 23 mars 2014,

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, en cas de cessation d'un mandat de conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas déjà lui-même les fonctions de conseiller communautaire, pris dans l'ordre du tableau à la date de la vacance (article L.273-12 du Code électoral) ;

- Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (L.273-10 du Code électoral).

**Article 7-5** : Le conseil communautaire peut voter

selon trois modes de scrutin :

- le scrutin ordinaire à main levée ou par assis et levés ;

- le scrutin public, à la demande du quart des membres présents soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Le registre des délibérations doit comporter le nom des votants ainsi que l'indication du sens de leur vote ;

- le scrutin secret, à la demande d'un tiers des membres présents, ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des articles 7-1, 7-3 et 7-5 des statuts initiaux en prenant en compte les modifications administratives précitées.

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL SITUÉ AU 35 RUE MADAME HEGOT (LOCAL MEDECIN)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code du commerce ;

VU le bail de locaux professionnels à usage de cabinet médical sis 35 rue Madame Hégot sur la commune de Grisy-Suisnes présenté par M. PRUNET Stéphane, propriétaire.

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de conserver ce local destiné à accueillir un médecin ;

M. le Maire présente à l'ensemble des élus les éléments principaux du local professionnel :

- local avec alarme d'une surface totale de 41 m<sup>2</sup> ;

- local comprenant une entrée, une salle d'attente, un cabinet avec salle de consultation ;

- local comprenant un WC séparé avec lavabo.

M. le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du contrat :

- le montant du loyer s'élève à 650,00 € par mois ;

- la commune ne versera aucun dépôt de garantie ;

- la durée du bail est consentie pour une durée de six mois à compter du 01/03/2015 et jusqu'au 31/08/2015 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE les termes du contrat (cf. annexe) et ci-dessus synthétisés ;

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE SATESE**

CONSIDERANT la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement passée avec le Conseil Général pour bénéficier des prestations du SATESE, service du Département et approuvée par la délibération N°76/2009 en date du 01/09/2009 ;

CONSIDERANT que cette convention arrive à terme et qu'il est proposé à la collectivité de la

renouveler, sans quoi les services proposés par le SATESE s'arrêteront ;

CONSIDERANT le contenu de la convention, les tarifs applicables et le seuil de recouvrement de 200 € mis en place par le Département ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention d'Assistance Technique Départementale (ATD) avec le Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif pour une durée de 5 ans afin de continuer de bénéficier des services du SATESE ;

DECIDE de retourner les documents nécessaires au Département pour officialiser la convention.

Fin de séance à 23h00.

## **CONSEIL MUNICIPAL 3 MARS 2015**

Présents :

Mmes EMARRE, MARTIN, GIRAULT, LANGLER, FERREIRA, BAUDRY, CHAPPET et ROLET  
MM. CHANUSSOT, RAYNARD, MASSIN, VAREILLES, MUNOZ, CARTON, GALPIN, LE NEDIC et MOREL

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIoT donne pouvoir à Mme GIRAULT  
Mme COCHET donne pouvoir à M. GALPIN

Absent(s) :

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2015 a été repoussée à la prochaine session.

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CNAS (2015)**

M. le Maire expose aux membres présents un rapide compte-rendu des prestations utilisées par les agents communaux en 2014 au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

La cotisation annuelle est égale à 0,86 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le renouvellement du partenariat avec le CNAS pour 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document d'adhésion au CNAS ;

ACCEPTE la cotisation annuelle.

### **MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE (2015/2016)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

REPAS CANTINE	ELEMENTAIRE & MATERNELLE	
Cantine : 1 <sup>er</sup> enfant Cantine : 2 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	12H00 - 14H00	4,30 € 3,50 €
REPAS CANTINE	AUTRES BENEFICIAIRES	
Cantine : enseignants surveillants Cantine : personnel de cantine et surveillance Cantine : enfants du personnel communal	12H00 - 14H00	Gratuité Gratuité 3,50 €

### MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de nommer les membres des différentes Commissions Communales.

Il est proposé la répartition des membres des Commissions Communales comme suit :

#### COMMISSION ELECTRICITE - BATIMENTS :

Responsable : Monsieur René MOREL  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Madame Gisèle ROLET  
Monsieur Philippe CARTON  
Monsieur Jean-Claude COCHET  
Monsieur Philippe MASSIN

#### COMMISSION SCOLAIRE :

Responsable : Monsieur Didier VAREILLES  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Monsieur Christophe RAYNARD  
Madame Elisabeth FERREIRA

#### COMMISSION SPORTS - ASSOCIATIONS :

Responsable : Monsieur Didier VAREILLES  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Madame Christine BAUDRY  
Monsieur Christophe RAYNARD  
Madame Elisabeth FERREIRA  
Monsieur René MOREL

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Responsable : Madame Christelle LANGLER  
Monsieur Jean Marc CHANUSSOT  
Monsieur Jean-Claude COCHET  
Monsieur Didier VAREILLES  
Madame Caroline CHAPPET

#### COMMISSION P.L.U. :

Responsable : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Madame Muriel GIRAULT  
Monsieur Marc GALPIN  
Monsieur Fabien MUNOZ  
Madame Christelle LANGLER  
Monsieur Jean-Claude COCHET  
Monsieur Philippe MASSIN

#### COMMISSION VOIRIE - EAU ASSAINISSEMENT :

Responsable : Monsieur Philippe CARTON  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Monsieur René MOREL  
Monsieur Fabien MUNOZ  
Monsieur Michel LE NEDIC  
Monsieur Marc GALPIN

#### COMMISSION FINANCES :

Responsable : Madame Muriel GIRAULT  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Mme Martine EMARRE  
Mme Gisèle ROLET

#### COMMISSION COMMUNICATION - SITE INTERNET - BULLETIN MUNICIPAL :

Responsable : Madame Muriel GIRAULT  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Monsieur René MOREL  
Monsieur Didier VAREILLES  
Madame Elisabeth FERREIRA

#### COMMISSION ELECTORALE :

Responsable : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT  
Monsieur Philippe CARTON  
Madame Muriel GIRAULT  
Monsieur René MOREL  
Madame Catherine ORIOT  
Madame Caroline CHAPPET  
Monsieur Marc GALPIN  
Monsieur Jean-Claude COCHET  
Monsieur Philippe MASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
RAPPORTE la délibération 2014/31 du 8 avril 2014 ;  
DESIGNE les membres des commissions comme ci-dessus.

#### ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « ELECTRICITE »

CONSIDERANT la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de la consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,  
CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commandes d'électricité en Seine-et-Marne ;  
VU le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
VU la délibération n°2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM ;  
VU l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le programme et les modalités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Mmes ROLET, LANGLER, FERREIRA et M. COCHET),

ACCEPTE les montants ci-dessus exposés et leur mise en application à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 ;

PRECISE qu'il ne sera pas appliqué de coefficient familial pour le calcul des tarifs.

financières ;

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes « électricité » annexé à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité ;

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Fin de séance à 23h00.

### CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2015

Présents :

Mmes EMARRE, ORIOT, GIRAULT et FERREIRA  
MM. CHANUSSOT, COCHET, MASSIN, VAREILLES, GALPIN, LE NEDIC et MOREL.

Absent(s) excuse(s) :

Mme LANGLER donne pouvoir à M. VAREILLES  
Mme CHAPPET donne pouvoir à M. CHANUSSOT  
Mme ROLET donne pouvoir à M. LE NEDIC  
Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT  
M. CARTON donne pouvoir à M. MOREL

Absent(s) :

Mme BAUDRY  
M. RAYNARD  
M. MUNOZ

M. MOREL a été nommé secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Les procès-verbaux du 03février 2015 et du 03 mars 2015 ont été approuvés par les élus.

#### DETERMINATION DE LA FISCALITE 2015 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX

VU l'état de notification 1259 transmis par les services de la Trésorerie Générale de Melun ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment ses articles 1636B sexies 1379, 1407 et suivants ;

M. le Maire informe les membres présents d'une volonté à procéder à une augmentation des taux la plus juste possible. Il est donc présenté les taux de référence 2014 augmentés de 0,5 %.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux 2015 des quatre taxes augmentées ainsi :

<b>Taxe d'habitation :</b>	Taux de référence 2014 = 19,83%	+0,5 %	Taux voté =	<b>19,93%</b>
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	Taux de référence 2014 = 19,66%	+0,5 %	Taux voté =	<b>19,76%</b>
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	Taux de référence 2014 = 54,11%	+0,5 %	Taux voté =	<b>54,38%</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	Taux de référence 2014 = 21,22%	+0,5 %	Taux voté =	<b>21,33%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux présentés ;

OPTÉ pour une fiscalité additionnelle avec un produit fiscal 2015 attendu de 1 266 555,00 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de

l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDERANT que le compte de gestion ne

présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;

Après lecture, par M. le Maire, des réalisations par chapitre en dépenses et en recettes de chaque section, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION	Dépenses	500,40 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	112 299,65 €		
INVESTISSEMENT	Dépenses	17 333,34 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	134 354,90 €		

Afin de procéder au vote, M. CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée, et le doyen d'âge, M. LE NEDIC assure la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;

EXPLOITATION	Dépenses	500,40 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	112 299,65 €		
INVESTISSEMENT	Dépenses	17 333,34 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	134 354,90 €		

Constatant les résultats ci-dessus à la lecture du compte administratif 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat d'exploitation de 111 799,25 € comme suit : excédent d'exploitation affecté au compte R1068 (investissement) du budget primitif 2015.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat d'exploitation 2014 au budget primitif de 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif de l'assainissement 2015 en dépenses et en recettes :

en section d'exploitation à 146 300,00 € ;

en section d'investissement à 486 957,85 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du

maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDERANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

Après lecture, par M. le Maire, des réalisations par chapitre en dépenses et en recettes de chaque section, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 599 813,03 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	2 171 173,27 €	571 360,24 €	<b>571 360,24 €</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 297 909,17 €	Résultat 2014 :	Déficit de clôture :
	Recettes	971 404,61 €	- 326 504,56 €	<b>- 667 320,38 €</b>

Afin de procéder au vote, M. CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée, et le doyen d'âge, M. LE NEDIC assure la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2014 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 599 813,03 €	Résultat 2014 :	Excédent de clôture :
	Recettes	2 171 173,27 €	571 360,24 €	<b>571 360,24 €</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 297 909,17 €	Résultat 2014 :	Déficit de clôture :
	Recettes	971 404,61 €	- 326 504,56 €	<b>- 667 320,38 €</b>

Constatant les résultats ci-dessus à la lecture du compte administratif 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de 571 360,24 € comme suit :

excédent de fonctionnement affecté au compte R1068 (investissement) du budget primitif 2015.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 au budget primitif de 2015,

Après avoir voté les taux de la fiscalité directe locale de 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif de la commune 2015 en dépenses et en recettes :

en section de fonctionnement à 1 948 423,00 € ;

en section d'investissement à 1 985 632,24 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT (4H/MENSUEL) : ATTACHE TERRITORIAL (Cat A)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions



de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 02/09/2014 (dernière création de poste) ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent sur les fonctions de conseiller juridique, il est obligatoire de procéder à la création de cet emploi d'une durée mensuelle de 4 heures, en application des lois et règlements de la Fonction Publique

Territoriale (FPT) régissant le statut particulier du présent emploi ;  
CONSIDERANT le rapport de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;  
CONVIENT que cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 pour l'exercice des fonctions de conseiller juridique ;  
AUTORISE la création d'un poste d'attaché territorial à raison de 4 heures mensuelles et ce

à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;  
DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;  
PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h30.

## Le Maire en direct

### MASSACRE AUX GRAVATS

**Vous êtes nombreux à constater que rien n'a arrêté les propriétaires de la zone du lieu-dit «Le Verdun», nom prédestiné peut-être, qui après avoir massacré une partie du bois, déversent au vu et au su de toutes les autorités continuellement des centaines de camions de déchets et divers gravats.**

Je veux porter à votre connaissance la chronologie de mes interventions :

- 22/09/2014 : dépôt de plainte pour défrichage illicite ;
  - 23/09/2014 : alerte aux Hypothèques pour identification des propriétaires ;
  - 23/09/2014 : alerte dans les journaux pour sensibilisation et information ;
  - 10/10/2014 : refus d'une demande de régularisation par un propriétaire ;
  - 13/10/2014 : réunion en Préfecture avec Monsieur le Préfet et la Direction des Territoires ;
  - 22/10/2014 : procès-verbal de défrichage illicite transmis au Parquet ;
  - 24/10/2014 : notification des Procès-verbaux aux propriétaires ;
  - 24/10/2014 : transmission à monsieur le Préfet des constats d'infractions au Code Forestier ;
  - 24/10/2014 : transmission au Tribunal de Grande Instance de Melun des infractions ;
  - 14/11/2014 : nouveaux procès-verbaux d'infractions au code de l'Urbanisme ;
  - 17/11/2014 : courrier du Maire à Monsieur le Préfet ;
  - 19/11/2014 : transmission des nouveaux PV à chaque propriétaire ;
  - 25/11/2014 : arrêté interruptif du Maire pour les « travaux » de dépose de gravats ;
  - 20/01/2015 : réunion en Préfecture avec Monsieur le Préfet suite à la demande du Maire, en présence des autorités de Gendarmerie, des Services Fiscaux, de la Direction des Territoires ;
  - 27/03/2015 : procès-verbal de constat de non-respect de l'arrêté interruptif après attente du délai légal !..... ;
  - 27/03/2015 : courrier à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République informant du non-respect de l'arrêté interruptif du Maire ;
- Mai 2015 : attente d'un rendez-vous avec Monsieur le Procureur de la République pour examen de ce dossier et actions ?!

Je ne ferai pas de commentaires pour l'instant, la procédure étant en cours, mais vous pouvez quand même vous faire une opinion !

Jean-Marc CHANUSSOT



**BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES**

[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)

# BILAN FINANCIER ANNEE 2014

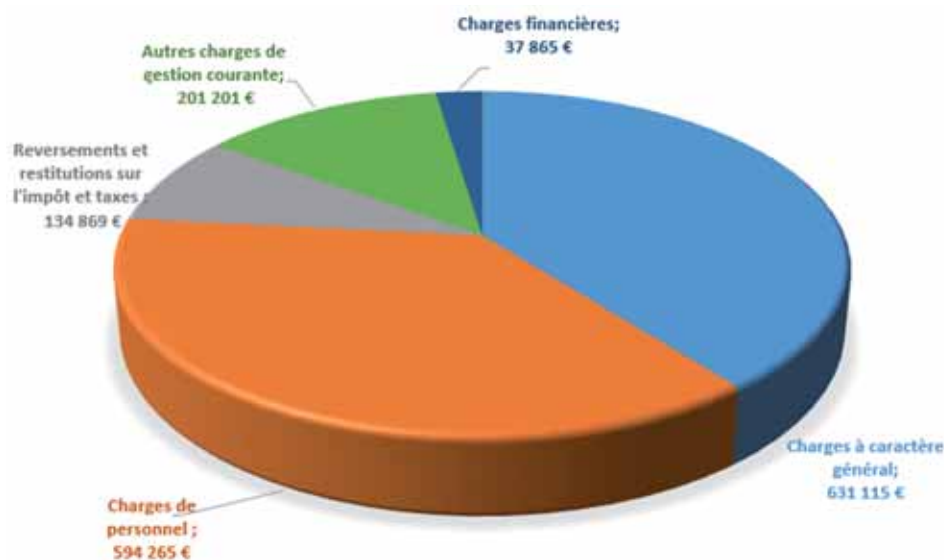
Nous vous avons présenté, début 2014, notre budget communal pour l'année 2014. Nous pouvons aujourd'hui faire un point sur nos recettes et dépenses réelles constatées par rapport à ce même budget.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées puisqu'elles sont de 18% inférieures au budget 2014. Combinées à une augmentation de 11% des recettes de fonctionnement, ceci nous a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 571 360 € et donc d'augmenter notre capacité d'autofinancement.

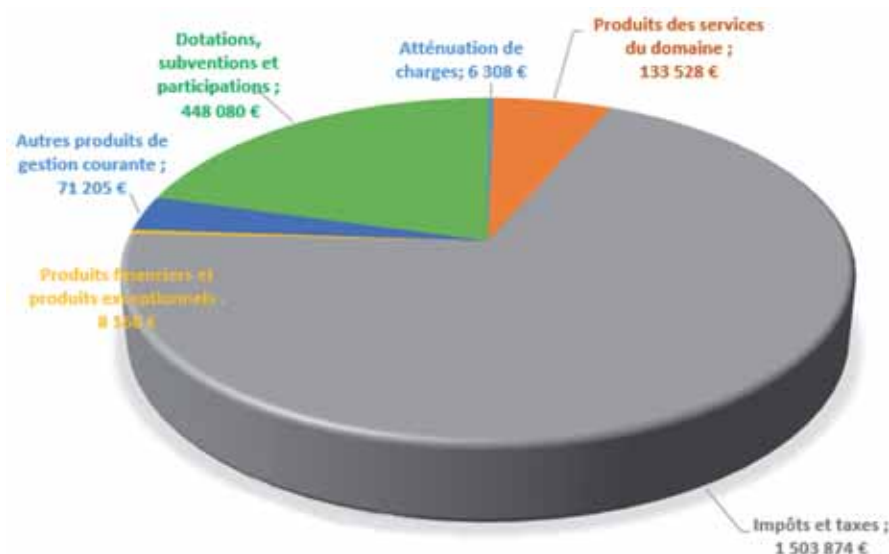
Cette capacité d'autofinancement capitalisée sur plusieurs années explique que nous ayons pu en 2014 nous passer à nouveau de l'emprunt prévu pour financer les travaux de rénovation de la mairie.

L'emprunt non réalisé, prévu pour un montant de 1 272 000 €, bien sûr, diminué le montant des recettes d'investissement. Même si les dépenses d'investissement ont été inférieures à celles budgétées, le déficit d'investissement est de 326 505 € reporté sur l'année 2015.

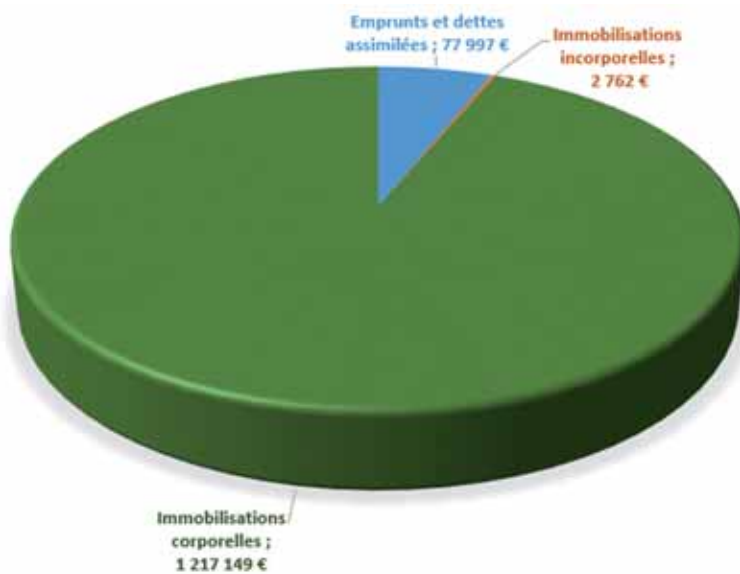
## REALISE 2014 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -1 599 813 €



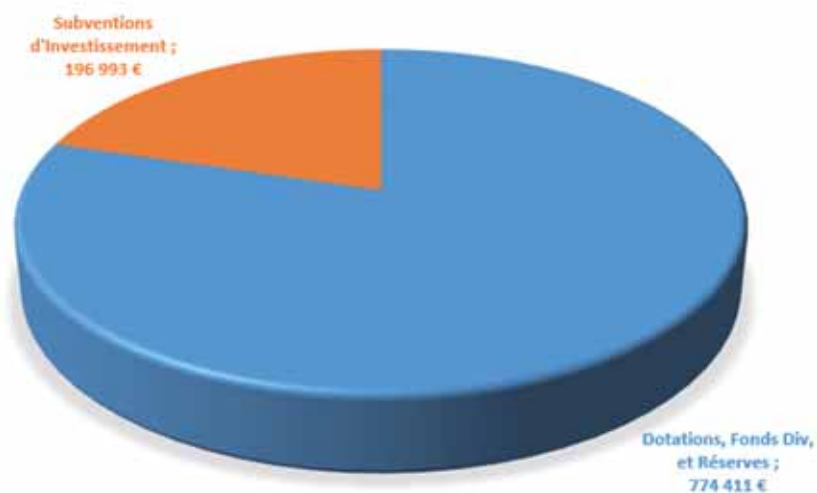
## REALISE 2014 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT -2 171 173 €



**REALISE 2014 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT -1 297 909 €**



**REALISE 2014 : RECETTES D'INVESTISSEMENT -971 405 €**



# BUDGET ANNEE 2015

## FONCTIONNEMENT : 1 948 423 €

Face au déficit public colossal, le gouvernement a décidé de ponctionner les dotations reversées aux collectivités qui assurent pourtant de nombreux services pour le compte de l'Etat. L'Etat a décidé d'un vaste plan d'économie de 50 milliards d'euros de 2015 à 2017 dont 11 milliards d'euros pour les collectivités locales, qui s'ajoutent au 1.5 milliard de 2014. Pour Grisy-Suisnes, cette baisse a été de 20 000 € en 2014 et sera à nouveau de 40 000 € en 2015 soit 60 000 € sur les deux dernières années au titre de la Dotation Générale de Fonctionnement.

Dans le même temps, les mécanismes de péréquation montent en puissance. Ainsi les bons élèves que sont les communes bien gérées vont être ponctionnés au titre de la solidarité. Notre contribution (fonds national de garantie des ressources et fonds de péréquation des ressources intercommunales) est passée de 124 315 € (2013) à 136 772 € (budget 2015), somme que nous devons verser à des communes moins favorisées ou moins bien gérées. L'Etat fait aussi peser sur les collectivités territoriales toujours plus de charges. La réforme des rythmes scolaires devrait coûter aux villes 600 millions d'euros. Pour notre commune, la facture "réforme des rythmes scolaires" s'élève à 74 000 € pour une année scolaire et nous avons reçu de l'Etat 8 000 € au titre des subventions pour cette même réforme. D'où notre décision de demander une participation de 10 €/mois lorsque les enfants profitent des activités organisées par la commune hors temps scolaire. La charge financière pour la commune reste tout de même de l'ordre de 35 000 €.

Les recettes budgétées de fonctionnement étant en baisse de 10% par rapport à 2014, et les dépenses de fonctionnement en hausse de 22%, hausse essentiellement due à la réforme des rythmes scolaires comme vu précédemment, aux nombreux travaux de voirie nécessaires à l'entretien de nos 18 km de voirie, aux coûts liés à l'incivilité de certains concernant les dépôts d'ordures illicites -25 000 € budgétés pour ramasser et traiter ces déchets, au reversement au titre des calculs de péréquation, aux

frais financiers consécutifs à notre nouveau prêt, notre capacité d'autofinancement baisse de façon significative. L'excédent de fonctionnement généralement versé à l'investissement se réduit, et devra être compensé par un emprunt si nous voulons continuer à investir.

Les dépenses liées au personnel communal sont toujours très maîtrisées puisque ces dépenses ne doivent pas excéder 50% des dépenses totales de fonctionnement et que nous ne dépassons pas 34%.

Nous avons cependant choisi de n'augmenter les taux de la fiscalité locale que de 0.5% (voir ci-dessous).

L'équilibre du budget nécessitera des efforts à tout niveau : 2015 sera une année de contrôle renforcé des dépenses et d'optimisation maximale des recettes sans toutefois augmenter la fiscalité.

### Les taux des taxes communales ont subi une très légère hausse soit :

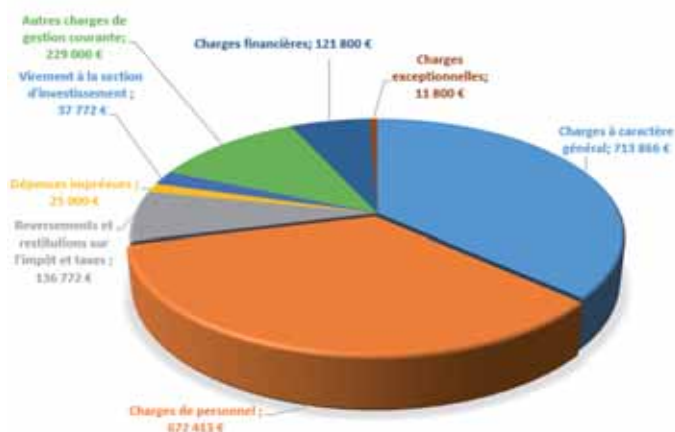
- + 0.5 % pour la taxe d'habitation soit 19.93 % ;
- + 0.5 % pour la taxe foncière (bâti) soit 19.76 % ;
- + 0.5 % pour la taxe foncière (non bâti) soit 54.38 % ;
- + 0.5 % pour la cotisation foncière des entreprises soit 21.33 %.

Cette augmentation reste nettement inférieure à l'indice des prix des dépenses communales et ces taux sont en dessous des taux moyens constatés sur l'ensemble du territoire et notamment sur des communes rurales comme la nôtre.

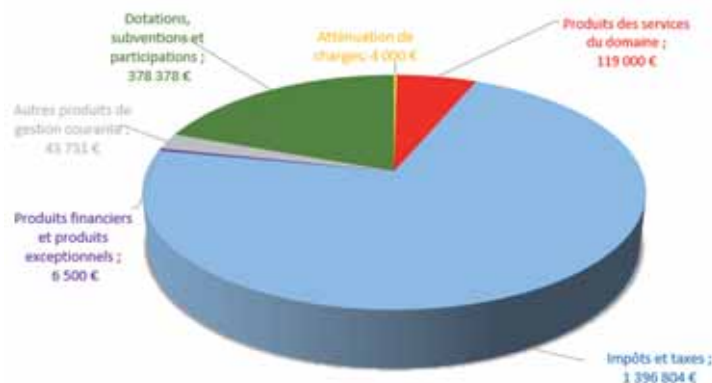
**Contributions obligatoires versées par la commune** aux organismes de regroupement, service d'incendie et syndicats intercommunaux : budget 2015 - 77 900 €.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations communales) et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : budget 2015 - 65 000 €

**BUDGET 2015 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -1 948 423 €**



**BUDGET 2015 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT -1 948 423 €**



## INVESTISSEMENT : 1 985 632 €

Après une période de réalisation de grands projets comme la rénovation de la mairie, la réhabilitation du beffroi et la nouvelle boulangerie, 2015 sera une année plus calme sur le plan des investissements. Nous avons encore quelques dépenses d'investissement afférentes aux travaux cités ci-dessus et même si les travaux d'enfouissement des réseaux continuent, de grosses dépenses d'investissement pour des projets nouveaux ne sont pas à l'ordre du jour.

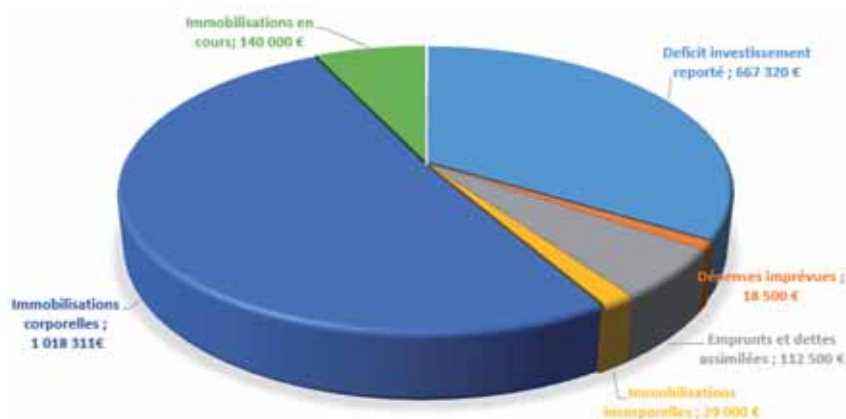
Nos dépenses d'investissement hormis celles déjà citées, sont réduites essentiellement à la préemption de certaines parcelles pour éviter les installations sauvages, et à l'entretien des bâtiments existants.

Comme déjà exposé, la diminution de l'excédent de fonctionnement conjuguée à un déficit important d'investissement reporté d'année en année sur les 3 dernières années, nous a contraints à emprunter sur 2015 la somme de 900 000 €. Cet emprunt avait été prévu depuis 3 ans et n'avait pas été réalisé malgré des dépenses importantes pour la mairie, la boulangerie et le beffroi d'où ce déficit d'investissement reporté malgré notre capacité élevée d'autofinancement. Nous avons profité d'un taux historiquement bas de 1.55% sur une durée de 15 ans.

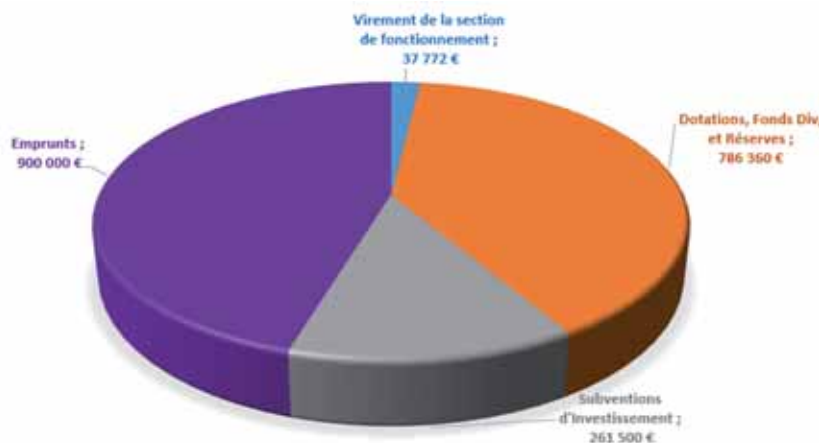
Cet emprunt va nous permettre de gommer notre déficit d'investissement et de rétablir notre capacité à investir pour les années futures. Notre ratio d'endettement "annuité de la dette" est cependant toujours excellent puisqu'il est considéré comme bon jusqu'à 20% et que nous ne sommes qu'à 10%.

Muriel GIRAULT

### BUDGET 2015 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT -1 985 632 €



### BUDGET 2015 : RECETTES D'INVESTISSEMENT -1 985 632 €



### DECLARATION PREALABLE POUR TRAVAUX

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 15 00001	SCI ORCHIDEE	4 Rue de l'Yerres	Remplacement des tuiles à l'identique sur une partie de la toiture, Changement d'une fenêtre de toit existante, Pose de 3 fenêtres de toit côté jardin.	30/01/2015
077 217 15 00003	Mr GATINEAU Jean-Charles	6 Résidence des Buttes	Création d'un abri de jardin	02/02/2015
077 217 14 00004	Mr LE NEDIC Michel	3 Avenue du Maréchal Joffre	Edification d'une clôture	02/02/2015
077 217 14 00005	Mr PAYEN Olivier	24 Rue de la Libération	Edification d'une clôture	09/02/2015
077 217 14 00006	Mme ALIBERT Amélie	5 Bis Chemin des Closeaux	Création d'un garage	30/03/2015
077 217 14 00007	Mr LANGUILLAT Jean-Claude	16 Rue de la Libération	Extension ; Surélévation du garage	16/02/2015
077 217 14 00008	Mr TISSOT André	Rue du Général Leclerc - Chemin des Closeaux	Division en vue de construire	16/02/2015
077 217 14 00010	Mr JEANNOT Florent	10 Rue de l'Yerres	Edification d'une clôture	09/03/2015
077 217 14 00011	SCI ANGC	12 Rue Madame Hégot	Rénovation extérieure : Création d'un châssis de toit, Agrandissement de l'extension (local Nord), Changement des menuiseries extérieures. Démolition partielle : Démolition du local Nord existant	16/03/2015

### PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	DATE DÉPÔT	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
077 217 14 000022	Mme, M. BAZELAIRE		Route de Mardilly	MAISON INDIVIDUELLE	Accordé le 9/01/2015
077 217 15 00001	M. DA SILVA Anthony 2, Villa du Reveillon 77173 Chevry Cossigny	07/01/2015	Chemin de l'Ormeau	MAISON INDIVIDUELLE	Accordé le 11/03/2015
077 217 15 00002	M. DIRIBARNE 2, bis rue de la Légalité 77166 Grisy-Suisnes	23/01/2015	Rue de Bougainville	Restauration d'une bergerie	Accordé le 1 avril 2015
077 217 15 00003	M. RODRIGUES Anthony 9, rue René Cassin 77173 Chevry Cossigny	20/02/2015	Chemin de l'Ormeau	MAISON INDIVIDUELLE	Accordé le 13/03/2015

## BATIMENTS ELECTRICITE

### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

L'enfouissement des réseaux a débuté en 2003 par la Place de la Mairie et rue Mme Hégot et depuis est poursuivi par tranches tous les deux ans environ.

Après une première tranche en 2014 avenue du Maréchal Galliéni, de la rue Mme Hégot à la rue Jean Nicot, les travaux de la deuxième partie mis en œuvre début janvier, entre la rue Jean Nicot et le chemin des Roses, sera terminé fin juin.

Ce programme d'enfouissement est réalisé grâce au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) qui pilote les dossiers et subventionne les travaux à hauteur de 70 % pour l'éclairage public et 80 % sur la basse tension.

Le coût de ces travaux se répartit comme suit :

- pour l'éclairage public : 67 914 € ;
- pour le réseau basse tension : 25 517 € ;
- pour le réseau communication : 90 750 €.

René MOREL

## VOIRIE

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune viennent d'être votés et il fallut malheureusement se rendre à l'évidence que tous les travaux envisagés par la commission «VOIRIE» et proposés ne pouvaient être réalisés cette année.

Les travaux d'entretien et donc de fonctionnement seront réalisés.

Ces derniers concernent des réparations d'avaloirs, des raccordement d'évacuations d'eaux pluviales, la mise en état de la signalétique, le bouchage des nids de poule.

En ce qui concerne les travaux d'investissement, des trottoirs seront finalisés rue de Villemain et rue de la Légalité.

Le revêtement du début de la Rue Galliéni sera finalisé, les travaux nécessaires ayant été commencés l'an passé.

Des travaux de sécurisation au niveau du square seront également mis en œuvre.

La première tranche de travaux du chemin de l'Ormeau n'a pas été retenue et sera donc reportée au budget 2016.

L'équipe technique sera pourvue d'un nouvel aspirateur à feuilles plus performant et plus maniable.

Dans un autre registre, il faut évoquer les **dépôts d'immondices, de gravats et autres objets dans l'environnement de notre commune**. Vous avez probablement toutes et tous constaté au fil du temps l'apparition de ces dépôts en divers endroits du village. Des individus sans scrupule déversent des camions entiers s'évitant ainsi des frais de décharge bien que facturés la plupart du temps à leurs clients respectifs. Les signalements répétés auprès des services de police ne permettent pas d'éradiquer ce phénomène. Des travaux de nettoyage, d'enlèvement en décharge (cette fois-ci) et de fermeture de chemin ont donc dû être réalisés en bout de la rue des bois. Il en sera de même chemin d'Evry près de la passerelle de Vernelle à Suisnes.



Rue du Maréchal Galliéni



Philippe CARTON

## Répression accrue contre les déchets sauvages



**Le Ministère de la Justice a publié un décret aggravant l'amende encourue en cas**

**d'abandon d'ordures sur la voie publique.**

Publié au Journal Officiel du 27 mars, ce décret transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de débris sur la voie publique, passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe, soit 150 €, en une amende relevant des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe, soit 450 €.

Sont visés les «ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique» déposés «en lieu public ou privé», précise le texte. Le décret maintient toutefois une amende de 2<sup>ème</sup> classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif.

La nouvelle contravention de 3<sup>ème</sup> classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Ce décret permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4<sup>ème</sup> classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

Le décret du 26 septembre 2007, pris en application de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a habilité les policiers municipaux et les gardes-champêtres à constater par procès-verbal plusieurs infractions commises sur le territoire communal, dont l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Christelle LANGLER



## Nos écoliers de CE2, CM1 et CM2 en classe de mer

### à Saint-Malo...

Cette année les enfants de cycle 3, ont pu partir à la découverte de St Malo et de sa région, sur l'initiative de leurs professeurs : Mmes Buizard, Lavigne, Ribayre, Vamour et M. Puech. L'équipe enseignante a donc organisé une escapade de 4 jours et 3 nuits à Saint-Luaire, où nos écoliers ont pu découvrir ou approfondir leurs connaissances des milieux marins.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'équipe enseignante a reçu le soutien du conseil municipal. En parallèle, les enseignants et les enfants ont œuvré pour collecter de leur côté des fonds afin d'aider au financement du voyage :

- vente de calendriers ;
- vente de gâteaux à la sortie des classes (merci aux enfants et aux parents pour la confection des gâteaux !)
- organisation d'un concert de chants gospel par le Groupe GF'keys le 21 mars dernier à l'église Notre-Dame-des-Roses. Nos écoliers ont également fait entendre leur voix en fin de concert.

Voici un petit résumé du séjour ....

Malgré un réveil bien matinal, ce sont 87 petits Grisyssoliens et Grisyssoliennes qui ont pris le bus lundi 9 mars avec le sourire (et parfois quelques larmes) avec leurs professeurs en direction de Saint Malo en Bretagne. Pour les enfants qui n'ont pas pu accompagner leurs camarades, la semaine d'école s'est organisée autour d'un programme adapté, centré sur les arts-visuels : art-brut, land-art.... avec l'intervention d'une conseillère pédagogique. Tout au long de cette semaine un peu spéciale, nos écoliers ont aussi gardé le contact avec leurs copains transplantés à Saint Lulaire notamment grâce à l'échange de messages électroniques, de photos et de vidéos.

#### Au programme de ces 4 jours :

- découverte des milieux marins ;
- phénomène des marées ;
- land art ;
- pêche à pied ;
- découverte sensorielle du monde marin ;
- randonnée à la pointe du Nick ;
- visite de Saint-Malo ;
- découverte des métiers de la pêche.

Malgré cette fin d'hiver, les enfants ont bénéficié d'un temps clément même si le soleil n'a pas toujours été au rendez-vous. Au centre, les heures de classe se sont déroulées principalement en fin de journée, au retour des sorties et pour gérer la vie quotidienne de nos écoliers, 6 animateurs de vie les ont accompagnés tout au long des journées et des sorties. En dehors des heures d'école les enfants ont pu se détendre dans la bibliothèque, autour des jeux de société mis à leur disposition ou qu'ils avaient pris soin d'emporter dans leurs bagages. Des courtes veillées étaient également organisées en soirée, avant que les enfants ne rejoignent leurs chambres par groupes de 3 ou de 4. Pour le final : une boum avec défilé de mode sur tapis rouge.

Pour les parents, les enseignants ont mis un blog à leur disposition. Tous les jours des dizaines de photos ont été déposées et les parents pouvaient laisser également des messages écrits aux enfants. D'ailleurs tous les nombreux messages ont été lus



et transmis à chaque enfant concerné. Une façon ludique de garder le contact avec eux.

Retrouvez ci-dessous un petit extrait du journal de bord tenu par les enfants

#### Lundi 9 mars

Résumé rédigé par la classe de Mme Buizard et tapé par Julien, Mathis, Léna et Manon :

Le trajet s'est très bien passé même si cela nous a paru un peu long ...

Nous avons rapidement enchaîné avec une activité de découverte sur la plage.

Nous avons ramassé des animaux ou végétaux vivants ou non-vivants (même s'ils pouvaient l'être avant). Nous avons ainsi appris ce qu'est la laisse de mer : c'est tout ce que laisse la mer lorsqu'elle se retire, à marée basse. Nous savons maintenant qu'il y a des marées en moyenne toutes les 6 heures.

#### Lundi 9 mars

Résumé rédigé par la classe de M.Puech :

Nous sommes partis à 7 h de l'école et sommes arrivés à Saint-Luaire vers 14 h. On est parti sur la plage pour découvrir le milieu de la mer avec Yann. On a observé le paysage et il nous a bandé les yeux afin d'écouter les sons de la plage. On a appris que la mer pouvait monter jusqu'à 13,80 m pendant la marée et qu'elle monte ou descend en 6 heures. On a ramassé ensuite ce que l'on pouvait trouver (des branches, des algues, des coquillages...) et avec, on a réalisé des bonhommes. On a découvert le centre et on s'est installé dans nos chambres.





## MARDI 10 mars

Texte rédigé par les CM2 - Tapé par Simon et Gabriel.

Ce matin, très tôt, certains élèves ont fait du bruit dans les couloirs et ont couru. Du coup, certaines personnes n'ont pas terminé leur nuit. Tout le monde n'a pas apprécié le dérangement.

Vers 9 heures, nous avons fait une découverte sensorielle du milieu marin. Nous avons commencé par la vue en décrivant le paysage (la mer, les îles, les pointes rocheuses, un phare...). Ensuite, nous avons classé les éléments trouvés sur la laisse de mer (tout ce que la mer a rejeté sur la plage) : les végétaux, les animaux, les cailloux et les déchets.

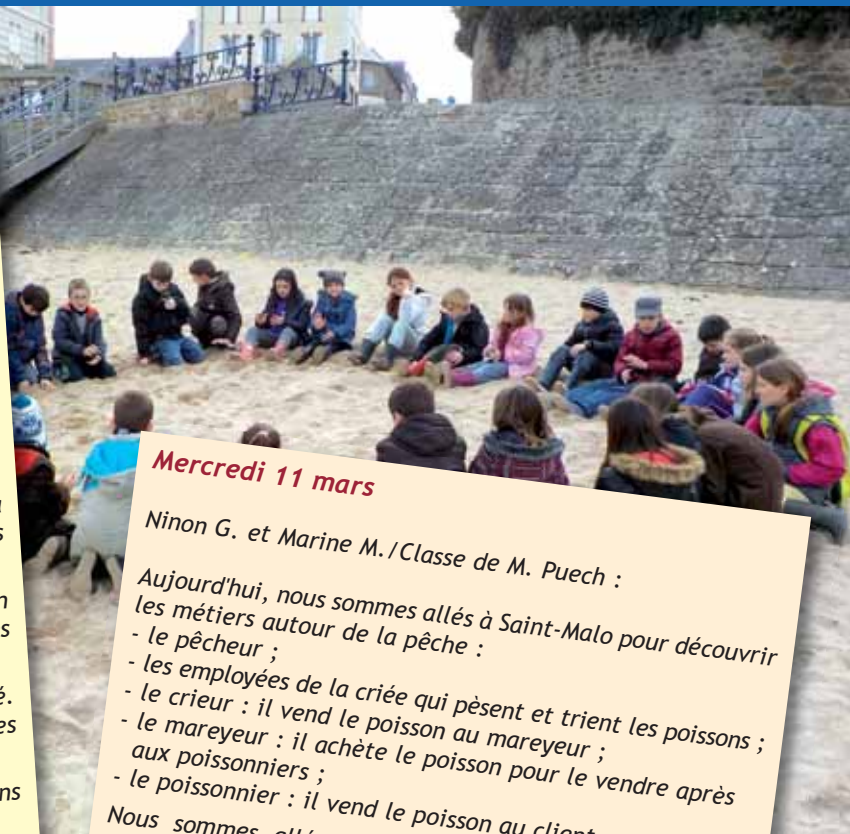
Puis, nous avons développé notre toucher : en faisant un parcours pieds nus et les yeux fermés sur des algues sèches et mouillées, des cailloux, des coquillages.

Nous avons travaillé notre odorat en respirant l'air iodé. Nous avons exercé notre ouïe en écoutant la mer, les oiseaux.

Après le déjeuner, nous avons fait une petite pause dans nos chambres.

Nous sommes partis en randonnée sur la pointe du Nick. Les yeux bandés, nous avons essayé de reconnaître des arbres. Nous sommes arrivés au bout de la pointe et nous avons découvert une vue splendide, bluffante, spectaculaire, magnifique.

Nous avons essayé de créer des parfums à l'aide de végétaux. Nous avons également dessiné le paysage sur une carte postale et collé des éléments naturels.



## Mercredi 11 mars

Ninon G. et Marine M. / Classe de M. Puech :

Aujourd'hui, nous sommes allés à Saint-Malo pour découvrir les métiers autour de la pêche :

- le pêcheur ;
- les employées de la criée qui pèsent et trient les poissons ;
- le crieur : il vend le poisson au mareyeur ;
- le mareyeur : il achète le poisson pour le vendre après aux poissonniers ;
- le poissonnier : il vend le poisson au client.

Nous sommes allés pique-niquer sur la plage et avant d'aller faire du shopping, nous avons fait du Land Art. Avec du sable, des algues... on a réalisé des monstres marins.

## Mercredi 11 mars

Texte rédigé par les CM2 -

Contrairement à la nuit dernière, ce matin, il y avait peu de bruit. Nous sommes partis à Saint-Malo vers 9 heures. Nous sommes allés visiter la criée de la ville. Nous avons découvert les étapes du traitement du poisson de la mer à l'assiette.

La première étape consiste à pêcher le poisson, les crustacés, la coquille Saint-Jacques. Les pêcheurs utilisent différents équipements : le filet, le chalutier, la drague, le casier. Ensuite, les bateaux reviennent au port, les poissons sont déchargés pour être vendus à la criée. Le crieur organise la vente aux enchères des poissons.

Puis les poissons sont envoyés chez les mareyeurs pour être découpés. Ils sont mis dans des boîtes en polystyrène, remplis de glace. Ces boîtes sont livrées par camion vers les grandes surfaces, les restaurants, les poissonneries.

Enfin, les consommateurs peuvent acheter le poisson et le déguster.

Vers midi, nous avons pique-niqué sur une plage, au pied des murailles de Saint-Malo. Après, nous avons fait du land art : il fallait sculpter dans le sable un monstre marin imaginaire et le décorer avec des éléments naturels trouvés sur la plage. Nous avons terminé l'après-midi par une séance shopping dans la ville.

Depuis notre arrivée, les animateurs ont organisé des veillées chaque soir. Ce soir, ce sera boum avec défilé de mode sur tapis rouge.

Nous avons aussi fait nos valises pour le retour à Grisy-Suisnes demain matin.



## Mercredi 11 mars

Résumé de la classe de Mme Buizard, tapé par la maîtresse (par manque de temps) :

Nous sommes allés toute la journée visiter St Malo. Ce matin, nous avons été à la criée. Nous avons compris comment le poisson passait de la mer à l'assiette. Nous avons aussi appris les différentes techniques de pêche et le nom des bateaux. Nous avons également rencontré un mareyeur : c'est la personne qui prépare les poissons avant de les vendre à l'acheteur (poissonniers, restaurateurs, grandes surfaces...).

Cet après-midi, nous avons fait du «land art» : c'est de l'art avec ce que l'on trouve dans la nature. Nous devons inventer un monstre marin avec des éléments naturels.

# Vie scolaire

**L'école maternelle participe cette année au concours Ecoles Fleuries organisé par l'OCCE.**

Mme Labarre, représentante des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale), nous a apporté son soutien en versant à la coopérative la somme de 50 € pour l'achat de matériel (fleurs, pots...).

A travers cette action, les élèves découvrent le monde du vivant et portent un autre regard sur leur environnement quotidien.

L'école s'enrichit donc de créations fleuries réalisées par les enfants, pour le plus grand bonheur des yeux !



Rentrée scolaire  
2015-2016

Conformément à la demande de l'Education Nationale, le projet d'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée a été validé avant le 31 mars 2015. Lors d'une commission scolaire organisée dès le mois de février, les différentes possibilités d'aménagement, reconduction ou modification des horaires ont été envisagées pour le mois de septembre 2015.

Il faut noter en préambule que l'élaboration d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) est devenu la condition pour que les communes puissent continuer à bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour les nouveaux rythmes scolaires. Les services de l'Etat veilleront, "avant d'y apposer leur signature" à ce que l'organisation retenue pour l'accueil des enfants assure la qualité éducative des activités et leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation. La cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école sera recherchée, ce qui suppose la consultation des directeurs

d'école, et l'avis du conseil d'école sur le programme d'activités périscolaires. Ces conditions, loin de simplifier le travail préparatoire de la prochaine rentrée l'ont, bien au contraire, compliqué. Cela a eu pour effet immédiat le recul de nombreuses communes sur l'organisation des activités périscolaires pour l'an prochain.

A Grisy-Suisnes, en plus du renforcement continu de nos équipes d'animateurs, le choix a été fait de recruter une coordinatrice dont la tâche est d'encadrer l'ensemble des animateurs, formaliser les activités et préparer la rentrée prochaine avec l'objectif premier de pérenniser et renforcer les actions entreprises cette année.

**Les horaires de temps scolaire pour la rentrée scolaire 2015-2016 sont reconduits à l'identique de cette année .**

**Les "Temps d'Activités Périscolaires" ou "Nouvelles Activités Périscolaires" auront donc lieu les mardi et vendredi après-midi de 15 h 30 à 17 h.**

## Carnaval des Enfants 2015

*Le temps maussade du samedi 11 avril n'a pas découragé nos petites abeilles à sortir de leur ruche pour défiler dans les rues de Grisy-Suisnes, accompagnées de leurs amies les fleurs et autres copains des jardins.*

*Les enfants de maternelle déguisés avec les costumes confectionnés en classe ont défilé dans les rues de Grisy-Suisnes en semant des milliers de confettis. Accompagnés par les plus grands de l'école élémentaire, ils se sont rendus sur la place de la mairie où ils ont fait brûler le totem pour célébrer l'arrivée du printemps.*

*Les parents ont pu photographier à loisir leurs enfants et les enseignants présents. Pour clôturer les festivités, un grand goûter préparé par les parents a été offert à tous les participants dans la cours de l'école élémentaire.*

*Un grand merci à tout le corps enseignant pour leur implication dans la préparation de cette fête et pour leur présence aux côtés des enfants ce jour-là. Pour voir toutes les photos, rendez-vous sur le blog des écoles !*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRISY-SUISNES

Une équipe de professionnels de la  
Maison départementale des solidarités

- ⇒ vous écoute,
- ⇒ vous informe,
- ⇒ vous oriente.

ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS  
OU  
ACCUEIL TELEPHONIQUE AU 01.60.62.53.80

Le lundi de 14h00 à 17h00  
et le jeudi de 9h00 à 12h00

à l'Hôpital local - Pavillon Beauverger  
17 rue Petit de Beauverger  
Brie-Comte-Robert

Elle vous accueille aussi

- ☞ Tournan-en-Brie  
Maison départementale des solidarités  
16 place Edmond de Rothschild  
Tél : 01.64.25.07.30  
lundi et vendredi de 9H à 12H  
Et mercredi 14H à 16H
- ☞ Mormant Centre médico-social  
Place du 19 mars 1962  
Tél : 01.64.25.07.30  
Un mardi sur deux de 9h00 à 12h00

SEINE-MARNE 77  
LE DÉPARTEMENT

## CCAS

### Création Ticket Jeune :

A partir de septembre 2015 les jeunes (- de 18 ans) inscrits dans une association "Grisyssolienne" pourront bénéficier d'un "ticket jeune" d'un montant de 20 € à valoir sur leur inscription. Celui-ci est à retirer en mairie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie.

### Permanence juridique :

Mme NEEL vous reçoit tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois.

Pour tous renseignements contacter : Mme AMARAL en mairie au 01.64.05.90.03 ou 01.64.05.91.74.



**L'intercommunalité ne vous parle pas uniquement d'adduction d'eau potable ou de transport, elle peut être aussi à l'origine d'événements festifs et rassembleurs.**

Nous avons choisi de vous rendre acteurs de cette communauté à laquelle vous appartenez, Les Gués de l'Yerres, en vous la faisant connaître par l'intermédiaire de la musique. Nul besoin de passer des heures sur la route ou dans les embouteillages pour fêter la musique et participer à des spectacles de qualité.

**Les 19, 20 et 21 juin** prochains, nous vous avons préparé un itinéraire musical qui vous permettra aussi de découvrir 8 communes sur les 9 appartenant à votre intercommunalité. La programmation est prévue pour que vous puissiez participer, si vous le souhaitez, aux 8 manifestations sur les trois jours et couvrira de nombreux styles musicaux : **rock, musique façon guinguette, jazz, musique folk, chorale, chanteur à texte, comédie musicale...** Des scènes ouvertes pour amateurs sont aussi prévues ainsi que buvette ou barbecue dans certaines communes.

**A Grisy-Suisnes**, nous vous proposerons un concert de chant choral le samedi 20 juin 2015 à 21 h dans notre église. La chorale **CholiBrie**, actuellement sous la direction de

Julien Buis, interprète des œuvres de répertoires variés dans le but de découvrir au mieux les différentes époques et esthétiques musicales qui s'offrent à un effectif choral. Née en 1985 du désir d'animer des cérémonies religieuses, cette chorale s'ouvre ensuite à des rassemblements musicaux dits « profanes » et laisse libre cours à la fantaisie et au plaisir de partager avec son public de chaleureux moments musicaux.

Un deuxième ensemble vocal **«Air des temps»**, invité de la chorale CholiBrie, complétera et diversifiera encore davantage le programme.

L'ensemble du programme sur les 8 communes concernées se trouve dans l'Echo de l'Interco, notre bulletin intercommunal, qui vous est distribué dans votre boîte à lettres en même temps que ce bulletin communal.

Vous pouvez aussi consulter notre site [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr) ou [www.cc-guesdeyerres.fr](http://www.cc-guesdeyerres.fr). Les spectacles sont tous de grande qualité et bien sûr entièrement gratuits.

*Alors, durant ces trois jours, sortez, faites des découvertes musicales, allez à la rencontre de vos voisins et partagez votre bonheur de vivre dans notre beau territoire.*

Muriel Girault

### «MonPharmacien»

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Ile-de-France ont noué un partenariat pour la création d'un dispositif d'information «MonPharmacien».

L'objectif de «MonPharmacien» est de promouvoir, à destination des franciliens, **une information fiable et de qualité sur la permanence des soins en pharmacie.**

Grâce à une application mobile (MonPharmacien) et un site internet ([monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)), les franciliens pourront, par géolocalisation, identifier la pharmacie la plus proche :

- ▶ en journée ;
- ▶ d'urgence, la nuit (pour Paris ou par renvoi vers les forces de l'ordre concernées pour les autres départements) ;
- ▶ et de garde, les dimanches et jours fériés.



### COMPOSTER, C'EST GRATUIT ET ENRICHISSANT

Le SIETOM vous invite à diminuer le volume de votre poubelle d'ordures ménagères en privilégiant le retour au sol de la matière organique.

Avec un composteur en bois ou en tas, transformons nos déchets organiques(\*) en engrais naturel pour notre jardin et nos plantes d'intérieur.

#### Les modalités :

- Acquisition gratuite (limitée à 2 par foyer), **NOUVEAU**
- Avoir un jardin,
- S'inscrire sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com),
- Retirer son composteur lors d'une session organisée au siège du SIETOM ou sur une commune partenaire,
- Suivre l'initiation obligatoire assurée par un maître composteur au moment du retrait.

(\*) Restes alimentaires, déchets issus du jardinage, papier, carton et bois non-traités





## Sauver une vie grâce au DAE

**Chaque année, les arrêts cardio-respiratoires extrahospitaliers sont responsables de près de 40 000 décès en France (soit environ 110 par jour).**

Aussi, la municipalité a décidé de s'équiper d'un Défibrillateur Automatique Externe (DAE).

Il s'agit d'un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Il est installé sur la façade de la Mairie (côté rue).

Une personne est en arrêt cardio-respiratoire lorsqu'elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations, et qu'elle ne respire plus. En premier lieu, il faut donc :

- appeler les secours en composant le 15 ou le 18 ;
- installer la victime sur un plan dur, éviter les sols métalliques, les bouches d'égoût ;
- débiter une réanimation cardio-pulmonaire le plus rapidement possible jusqu'à l'installation du DAE.

Un DAE est très simple à utiliser, car comme son nom l'indique, tout est automatisé. Cet appareil est prévu pour être utilisé par un public non formé. Même si vous ne connaissez rien aux techniques de réanimation et à la défibrillation, vous êtes capable d'utiliser un DAE, l'appareil vous explique vocalement ce qu'il faut faire, étape par étape. Il suffit d'ouvrir l'appareil d'appuyer sur le bouton d'allumage et d'écouter les instructions. Une fois les électrodes en place, il analyse le rythme cardiaque de la victime et évalue si un choc doit être administré. Ce n'est pas vous qui décidez, c'est l'appareil. Si un choc a été envoyé, l'appareil peut vous demander de continuer les massages cardiaques et le bouche à bouche. Laissez les électrodes en place jusqu'à l'arrivée des secours, même si la victime a repris connaissance.

Le coffret du DAE est muni d'une alarme sonore lorsqu'il est ouvert. A l'intérieur vous trouverez un kit avec ciseaux pour découper les vêtements si besoin.

En cas d'utilisation du DAE, merci de le remettre en place et de prévenir la Mairie afin que le réassortiment en électrodes et petits matériel soit effectué.



aura lieu le lundi 13 juillet 2015,  
sur le terrain de sport, et précédé  
par une retraite aux flambeaux à partir de 21 h.  
Cette année, restauration sur place dès 20 h 00.

*Venez nombreux !*

## Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE  
**Bel'immo**

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc  
77170 Brie Comte Robert

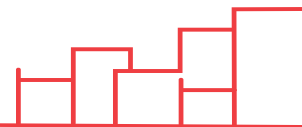
**TÉL. : 01 64 05 40 00**  
**www.bel-immo.fr**



● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS



# Ambulance - VSL **MUSITELLI**



**01 64 05 97 72**

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.  
avec le sérieux et l'expérience*



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

## Routes Transports Voyages

*Transport public routier  
de personnes*



3, route de Mandres  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

**Tél. : 01 64 05 96 35**  
**Fax : 01 64 05 98 50**



### Rayon "Point Chaud"

-  Parking
-  Essence 24h/24h
-  Distributeur automatique de billets
-  Photocopieur
-  Développement photo
-  Photos d'identité



**25, rue Pasteur  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h30

# JOYEUX SERVICES

*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER**

**6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES**  
*Pour tous renseignements s'adresser à Valérie*

Tél.: 01 60 29 26 09  
 Mobile : 06 74 69 95 52



**INSTALLATION  
 DEPANNAGE - ENTRETIEN  
 RAMONAGE**

# Bayé Ludwig

## CHAUFFAGE PLOMBERIE

**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



**Au Coeur de Soi**  
 L'équilibre et le bien être pour tous

**Sandrine DELHOMME**  
**SOPHROLOGUE**

Certification Professionnelle  
 Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71  
 Consultations sur RV

Cabinet privé  
 9 Rue Paul Doumer  
 77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)



**Décoratrice d'Intérieur**  
 Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs



**Conseils en décoration  
 Harmonisation des couleurs  
 Optimisation des Espaces  
 Shopping Mobilier  
 Plans 2D & 3D**

Formule à partir de 170 €

**Réalisons ensemble vos projets !  
 Demandez votre devis personnalisé**

06.58.59.15.60./contact@ccldesign.fr  
[www.ccldesigndecoration.com](http://www.ccldesigndecoration.com)



# Les Serres de Villemin

**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**  
 Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail  
 du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
 Fermé le dimanche et jours fériés

**OUVERT :**  
 MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

**Tél. : 01 64 05 95 76**

**S-Style Beauté**  
 www.sstylebeaute.fr

*Le style jusqu'au bout des ongles.*

Envie d'embellir vos ongles, de découvrir une mani, de changer leur aspect au gré de vos envies ? Avec S-Style Beauté vos mains sont instantanément sublimes, vos ongles se soignent, devenant le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et cosy.

S-Style Beauté est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de vos cheveux.

Un soin unique et personnalisé sur rendez-vous. Le tarif est proposé en forfait, possibilité de paiement par chèque.



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email: sandrine@stylebeaute.fr

# LE SALON

Conseil en Image

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Pour la deuxième année consécutive  
Partenaire Beauté Officiel  
de la Fête des Roses de Brie-Comte-Robert  
Dimanche 7 juin 2015

Des professionnelles  
au service  
de votre beauté  
et de votre bien-être



COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz) - PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62

Les Délices de Grisy

Tél. 01.60.62.70.13  
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires

• Un projet Piscine,  
• Un aménagement, une terrasse  
• Envie d'un spa,  
• Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage  
01 64 88 61 42  
06 07 35 38 90

Magasin  
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault  
[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)  
Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS

N'hésitez pas à venir faire un tour,  
vous êtes les bienvenus !

**GRISY MATERIAUX**  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face  
du Musée de la Rose !  
- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : [grisymateriaux@wanadoo.fr](mailto:grisymateriaux@wanadoo.fr)  
Site : [www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)

**FOURNITURE DE MATERIAUX  
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation,
- Sables, graviers, mélanges  
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,
- Livraison sur chantier et à domicile.

**VENTE AUX PROFESSIONNELLS  
ET PARTICULIERS**

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
6h30-12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



# Associations



## Concert de gospel à Grisy-Suisnes

Le samedi 21 mars, pour la première fois à Grisy-Suisnes, un concert de gospel a été organisé. Le rendez-vous était donné dès 20 h 00 à l'église Notre-Dame-des-Roses pour venir écouter le groupe GFkey's. En effet pendant près de 1 h 30, ce sont plus de 370 spectateurs qui sont venus écouter, chanter, et applaudir ce groupe de 8 jeunes chanteurs qui ont interprété des chants traditionnels et contemporains. En fin de spectacle, les enfants des écoles sont montés sur scène rejoindre les chanteurs pour interpréter le final. Tous ont été applaudis de nombreuses minutes par le public.

Une très belle soirée, pleine de joie, d'énergie, de chaleur et d'émotions !

Les recettes de ce concert organisé par les représentants des parents d'élèves avec le soutien des enseignants ont été reversées pour aider la classe de mer qui a eu lieu en mars 2015.

Pour suivre toute l'actualité du groupe, connectez vous sur leur page facebook <https://www.facebook.com/GFKeys>



L'année dernière, l'association s'était fixé un nouveau challenge : celui de proposer des cours de Breakdance (style de danse au sol, né dans les ghettos des Etats-Unis, dans les années 1970, caractérisé par des mouvements acrobatiques) à Grisy-Suisnes.

Pour ce faire, nous avons demandé à Cédric, notre professeur de relever ce défi et, au vu de l'engouement et de l'enthousiasme des élèves, nous sommes fiers de pouvoir d'ores et déjà vous annoncer que le cours de Breakdance sera maintenu pour la saison 2015-2016 en plus de nos cours habituels de SALSA, de ROCK, de ZUMBA, de ZUMBA Kids et de R'LACE.



Nous serons heureux de vous accueillir et de recueillir vos inscriptions lors du FORUM DES ASSOCIATIONS qui aura lieu le dimanche 6 septembre 2015 de 9 h à 13 h.

*Merci à tous nos adhérents sans lesquels l'association n'existerait pas.  
Et on se donne rendez-vous à la rentrée pour de nouveaux enchaînements et de nouvelles chorégraphies.*

**BONNES VACANCES A TOUS !**

### 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

**Message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI**

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants  
et de la mémoire vendredi 8 mai 2015.

*En ce 8 mai 2015, la France commémore le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin des combats de la Seconde guerre mondiale en Europe. Ces combats avaient commencé près de cinq ans auparavant.*

*Cinq longues années de privation, de souffrances, d'exactions, de massacres durant lesquelles l'Europe fut mise à feu et à sang sous le joug nazi, des populations asservies, d'autres exterminées.*

*Aujourd'hui, la France se souvient de toutes celles et de tous ceux qui ont souffert; des familles condamnées à quitter leur terre, des victimes des bombardements, des prisonniers de guerre, des internés, des déportés. La France se souvient aussi de toutes celles et de tous ceux qui contribuèrent à la victoire que nous commémorons aujourd'hui, toutes ces femmes et tous ces hommes auxquels nous devons d'être libres, tous ceux qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, ont choisi, au péril de leur vie, d'embrasser la Résistance. Certains rejoignirent les rangs de la France Libre pour continuer le combat aux côtés des Alliés, portant haut, d'Orient en Europe en passant par l'Afrique, les trois couleurs nationales. D'autres choisirent de mener, sur le territoire national, la lutte dans l'ombre. Des gestes isolés qui, dans un même élan et guidés par un idéal de liberté que ces femmes et ces hommes avaient en partage, formèrent ensuite des mouvements et réseaux de Résistance. Leur engagement et leur sacrifice nous honorent et nous obligent.*

*Cette année seront parmi nous les derniers témoins vivants d'une histoire qui constitue notre identité.*

*70 ans après, leurs voix continuent inlassablement de transmettre et d'enseigner. C'est à toute cette génération de la guerre que la Nation française rend hommage en ce 8 mai 2015. Un hommage rendu par la remise d'une Légion d'honneur à plus de 1500 anciens à travers tout le territoire mais aussi un hommage rendu par la voix de la jeunesse, appelée à participer à cette journée commémorative.*

*En ce 70<sup>ème</sup> anniversaire, souvenons-nous que c'est dans les souffrances d'hier qu'ont germé l'incommensurable désir de paix et l'irréversible besoin d'Europe. Souvenons-nous que c'est sur les ruines de cette guerre et au lendemain du traumatisme que fut la découverte de la Shoah, que les peuples trouvèrent la force de construire l'Europe. Souvenons-nous enfin de ce que nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté. Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable dont cette journée nationale nous rappelle le prix et la fragilité.*

Jean-Marc TODESCHINI





Le diplôme remis récompense l'assiduité des enfants à toutes les cérémonies officielles des anciens combattants.

Les enfants concernés sont :

- Léo Forget ;
- Thomas Camek.

## Association PHOENIX

Association loi 1901 de Protection Animale Reconnue d'Intérêt Général

L'association a pour but de lutter contre la maltraitance animale en recueillant les animaux qui ont été abandonnés, trouvés, trappés ou retirés à leurs maîtres pour cause de mauvais traitements.

Nous travaillons avec certaines fourrières afin d'en sortir certains d'entre eux et leur éviter ainsi l'euthanasie.

Faute de structures adaptées, nous nous occupons principalement des chats, mais il nous arrive de prendre en charge, occasionnellement d'autres animaux. Tous nos chats sont tatoués, vaccinés, stérilisés et, lorsqu'ils sont trop sauvages, nous essayons de les socialiser afin qu'ils puissent être adoptés.

En l'attente d'adoption, nos chats sont placés dans des Familles d'Accueil (qui, malheureusement, sont trop peu nombreuses) et élevés en famille. Cela nous permet de pouvoir déceler leurs traits de caractère et de faire les meilleurs placements possibles en répondant aux attentes des adoptants. Nous faisons également des campagnes de stérilisations dans les endroits où il y a beaucoup de chats errants, afin de limiter la prolifération de ceux-ci.

En partenariat avec les communes et grâce à vos dons, nous pouvons ainsi continuer à sauver tous nos petits protégés.

Après avoir connu l'enfer, nous ne souhaitons qu'une chose : que nos petits protégés trouvent une nouvelle famille qui saura leurs apporter tout l'amour qu'ils n'ont pas eu la chance d'avoir, les soigner et les accompagner jusqu'au bout de leur existence.

PHOENIX est habilitée à émettre un reçu pour les dons perçus conformément à l'article 200-5 du code général des impôts car elle a été reconnue d'intérêt général début 2009. Pour tout versement de don et/ou d'adhésion à l'association, une attestation sera délivrée sur simple demande permettant une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €,  
un don de 100 € ne vous coûte que 34 €. Une stérilisation coûte 50 € à l'association...

### L'animal, être vivant doué de sensibilité...

Le 28 janvier 2015, l'Assemblée nationale a voté l'amendement "Glavany" modifiant le statut de l'animal dans le Code civil. Attention toutefois, cela ne change strictement rien à la condition animale, comme la Fondation Brigitte Bardot le précise depuis des mois, le caractère d'être sensible de l'animal étant déjà reconnu, depuis 1976, dans le droit national comme dans le droit européen... Ce n'est donc pas une "révolution" mais une simple harmonisation des textes, qui ne devrait avoir aucune incidence sur le traitement des animaux.

Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons "FONZIA" en attente d'un nouveau foyer :



Fonzya est une chatte adorable, très touchante, née dans une cité à Torcy (77). Elle adore les autres chats, chattes, chatons ; bref une chatte facile à vivre qui s'intègre facilement avec ses copains chats. Elle passe son temps à regarder dehors, à dormir et à jouer. Le chat de sa famille d'accueil a décidé d'attaquer Fonzya... Du coup la minette est terrorisée, et elle a été isolée dans la véranda. Mais cette solution ne peut être que provisoire, Fonzya est seule et s'ennuie...

Cette si gentille minette a besoin en urgence d'avoir sa famille à elle !

**POUR LES ADOPTIONS :**  
Association Phoenix : 06 20 41 06 28  
site : phoenixasso94.e-monsite.com  
Regroupement des chats perdus : 06 80 87 25 24  
site : refuge-chats-perdus.fr

# Associations



## BIBLIOTHÈQUE « MILLE PAGES »

### Permanences d'été

- Samedi 11 juillet – Samedi 25 juillet de 15 h à 17 h
- Samedi 8 août – Samedi 22 août de 15 h à 17 h
- Reprise le 9 septembre

La bibliothèque sera ouverte jusqu'au 27 juin aux jours habituels de permanence :

- mercredi et samedi de 15 h à 17 h et vendredi de 18 h à 19 h 30

### Les prochaines animations proposées aux enfants :

- Animation du mercredi : 24 juin 2015
- Ateliers/lectures aux tout-petits : 29 mai et 26 juin
- Accueil des Assistantes Maternelles avec les petits : 5 et 19 mai et 2 et 16 juin

### Les dernières nouveautés adultes :

- Ethan Frome - E. Wharton
- Les nuits de Reykjavik - A. Indridason
- Temps glaciaires - F. Vargas
- Amazones - R. Riol
- Tu me manques - H. Coben
- A la mesure de nos silences - S. Loubière
- L'enfant aux cailloux - S. Loubière (pocket)



- La nuit de Maritzburg - G. Sinoué
- Une putain d'histoire - B. Minier
- Je jouerai encore pour toi - E. Fischer
- La revanche de Kevin - I. Gran
- Le syndrome de Croyde - M. Welinski
- La bibliothèque des cœurs brisés - K. Bivold
- Jules - D. Van Cauwelaert
- Mirage - D. Kennedy
- Maman a tort - M. Bussi
- La lumière de la nuit - K. Higashino

Tous les CD et DVD ont été renouvelés le mois dernier. Venez les découvrir sans tarder.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Suivez-nous sur Twitter !!!  
[@bibgrisy](https://twitter.com/bibgrisy)

Inscrivez-vous à notre newsletter  
[bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net)

Soyez les premiers à être informés de notre actualité, de l'arrivée des nouveautés, des dates d'animations, etc...

## L'arbre de Vie



*Pas ou plus envie de faire le ménage, des difficultés pour aller faire les courses, un jardin à entretenir ou encore une incapacité temporaire, notre association peut mettre à votre disposition un(e) aide à domicile !  
Se faciliter la vie au quotidien, par choix ou par nécessité.*

« L'Arbre de Vie » est une association grisyssoisienne agréée, encouragée par le CCAS et la municipalité. Elle vous propose un service de proximité, plus abordable que ceux proposés par les grandes structures installées dans les communes alentour. Surtout, c'est toujours la même personne qui intervient dans votre maison. Une bonne trentaine de particuliers employeurs, habitants de Grisy, nous ont déjà fait confiance. La mise en relation avec votre aide à domicile et les formalités administratives sont assurées par nos soins. Et en fin d'année, vous bénéficiez de 50 % de réduction d'impôts !

N'hésitez pas à vous renseigner : notre secrétaire vous accueille  
au 35, rue Madame Hégot,  
les lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 11 h 45,  
le mardi de 14 h 00 à 16 h 00.  
Impossible de vous déplacer... il y aussi le téléphone : 01 60 18 79 63,  
et le mail : [larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net)

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769



## LE VOLLEY-CLUB de GRISY-SUISNES

La section loisir accueille tous ceux qui désirent pratiquer une activité sportive en alliant sport et détente.

Que vous soyez débutant ou déjà joueur, vous pouvez nous rejoindre pour finir l'année. Il est encore temps d'acquérir quelques bons gestes pour pouvoir jouer sur les plages cet été. La passe, la réception, l'attaque, le smash n'auront plus de secret pour vous.

Nous vous attendons chaque mercredi soir à partir de 20 h 30.

Venez pour un essai gratuit avec vos baskets propres (pour le nouveau sol) et votre tenue de sport .

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 06.44.94.31.30  
par mail : karine.hubert@club-internet.fr

**N' HESITEZ PAS A VENIR ESSAYER LE VOLLEY LOISIR  
POUR LA FIN DE SAISON GRATUITEMENT  
DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE ASSUREE**

## Les Coupes de Grisy-Suisnes...un moment intense !

Tous les ans, le judo club organise un interclubs, réunissant cette année 7 clubs de Seine-et-Marne, pour les judokas de 6 à 10 ans.

C'est un temps fort pour notre association. Il permet aussi de former les plus de 10 ans à l'organisation et gestion d'une compétition : ils ne combattent donc pas eux-mêmes mais sont présents pour la préparation avec mise en place des tatamis, tables d'arbitrage et chaises pour le public, puis la pesée, la tenue des tables de combat et également l'arbitrage. Au-delà de faire perdurer l'esprit de club et de solidarité, cela développe leur fairplay dont ils doivent faire preuve lors de leurs propres compétitions. Etre confronté à prendre une décision difficile durant un combat compte tenu de la rapidité de l'action, de la pression exercée par les encouragements des parents et le regard des professeurs des autres clubs, rend plus indulgent et compréhensif quand on subit soi-même une décision d'arbitrage discutable.

Concernant nos plus jeunes judokas, pour certains d'entre eux, c'était la découverte de la compétition. Même pour les plus aguerris, cela reste un moment intense. 116 judokas ont répondu présent au rendez-vous ce samedi 21 mars 2015. Que d'émotions, face au public, du soutien de sa famille, des copains, sans parler de la montée sur le podium... une belle école de courage et de confiance en soi.

Cette magie ne pourrait pas s'opérer sans l'aide de tous : le matériel prêté par la mairie, le personnel technique s'assurant du démarrage dans de bonnes conditions, l'aide logistique de notre sponsor le Crédit Mutuel, les élus venus nous soutenir mais surtout la participation des parents, des judokas pour l'installation de la salle du gymnase, son rangement ou encore la confection de gâteaux pour la buvette.

*Nous sommes tous arrivés au terme de la journée plein de bons souvenirs. Nous n'oublierons, par ailleurs, pas non plus les dalles de moquettes aspirées une à une avec quelques courbatures le lendemain et sans voix car il nous fallait bien un problème technique pour pimenter la journée à savoir la panne des micros.*

**Un GRAND MERCI à tous pour avoir permis la réussite de nos Coupes de Grisy-Suisnes !!!**



Le judo...au-delà d'un sport



# Associations

**Le retour  
des beaux jours...  
c'est le moment  
de ressortir vos raquettes...  
pour le loisir  
ou pour la compétition...**

Le Tennis Club a organisé des stages pour les jeunes et pour les adultes pendant les dernières vacances scolaires. Quatre groupes ont été constitués et nos adhérents ont pu développer leurs qualités techniques dans une ambiance conviviale et décontractée !

Des stages vous seront à nouveau proposés prochainement !



### Compétitions:

Début des Interclubs :  
1<sup>er</sup> match gagné par l'équipe masculine 4-1

Début des coupes de la ligue : début juin  
dans lesquelles sont engagées nos équipes  
féminines et masculines.

### Date à retenir :

- Dimanche 13 septembre 2015 à partir de 12 h 30 :  
FETE ANNUELLE DU CLUB  
barbecue, animations pour jeunes et adultes, pré-inscriptions.  
**Venez nombreux !**

**Toute l'année, le Tennis Club de Grisy-Suisnes  
propose aussi :**

- des leçons collectives pour enfants de 5 à 14 ans ;
- des leçons collectives en soirée pour adultes,  
y compris débutants ;
- des animations et des rassemblements,  
tournois et compétitions pour jeunes et adultes.

**Des infos ? Contacter Fabien Timbert 06.88.94.52.69  
ou Patrick Pommerell 06 09 11 04 92**

## **Le TT GRISY en route pour la phase finale des Championnats de France du sport en milieu rural.**



En effet l'équipe vétéran + 50 ans catégorie G1 composée de Bertrand CANDE et Thierry GUEGO est devenue championne de Seine-et-Marne à PECY (77) le 11 janvier 2015, les qualifiant pour les Inter-Régionaux Ile de France Nord-Ouest se déroulant le 12 avril 2015 à MAGNY EN VEXIN (95). Thierry et Bertrand ont récidivé en devenant champions Inter-Régionaux devant ISNAUVILLE (76) et ZUDAUSQUE (62), équipes possédant des joueurs d'un classement supérieur à nos représentants.

Ils se sont donc qualifiés pour la phase finale qui se déroulera le week-end de la Pentecôte, du samedi 23 au lundi 25 mai 2015, à Saint-Cannat et Rognes (13). 6 équipes sont qualifiées ; il ne reste que 5 matchs à Thierry et Bertrand pour devenir Champions de France du sport en milieu rural catégorie G1.

Une saison faste pour nos couleurs puisqu'en Championnat sport en milieu rural, l'équipe 1 est en troisième position SMR1, l'équipe 2 fait la course en tête depuis le début du championnat en SMR 3, ils vont se retrouver en SMR2 la saison prochaine.

L'équipe 3 composée des jeunes joueurs - Jonathan RIOU, Florent BARREAU, Valentin GUEGO et Valentin TELL - est 6<sup>ème</sup> faisant de leur mieux malgré les blessures et les maladies.

En FFTT, trois équipes engagées, l'équipe 1 montée en PRB la saison dernière après une bonne première phase, ne put rien en deuxième phase et devra retrouver la 1<sup>ère</sup> Division la saison prochaine, l'équipe 2 monte en 2<sup>ème</sup> Division et l'équipe 3 attend un éventuel repêchage pour monter en 2<sup>ème</sup> division également.

**Nous remercions la Mairie de GRISY pour son soutien financier et pour le gymnase  
qui permettent au club d'obtenir de bons résultats dans toutes les catégories.**

## CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MÉNAGERS CHAQUE MARDI



**lundi 8 juin** TRI SELECTIF  
**Vendredi 19 juin** ENCOMBRANTS  
**Lundi 22 juin** TRI SELECTIF

**Lundi 6 juillet** TRI SELECTIF  
**Vendredi 17 juillet** ENCOMBRANTS  
**Lundi 20 juillet** TRI SELECTIF

**Lundi 3 août** TRI SELECTIF  
**Vendredi 21 août** ENCOMBRANTS  
**Lundi 17 août** TRI SELECTIF  
**Lundi 31 août** TRI SELECTIF

**Lundi 14 septembre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 18 septembre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 28 septembre** TRI SELECTIF

**Lundi 12 octobre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 16 octobre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 26 octobre** TRI SELECTIF

**Lundi 9 novembre** TRI SELECTIF  
**Vendredi 20 novembre** ENCOMBRANTS  
**Lundi 23 novembre** TRI SELECTIF

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40  
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

## TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

## PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

## Calendrier des fêtes

### JUIN 2015

<b>D 7</b>	Fleurs en fête	Musée de la rose + parking 9h - 18h	Musée de la rose
<b>S 13</b>	Kermesses des écoles	Ecoles 12h - 16h30	Ecoles
<b>J 18</b>	Appel du 18 juin	Place de la mairie, Monument aux morts 18h30	Anciens combattants
<b>V 19</b>	Représentation théâtrale	Salle polyvalente 1 <sup>ère</sup> séance 18h30 2 <sup>ème</sup> séance 20h	Ecole Champ fleuri
<b>S 20</b>	Représentation théâtrale	Salle polyvalente 10h	Ecole Champ fleuri
<b>M 24</b>	Animation lecture vive l'été	Mme Hégot 15h - 17h	Mille pages
<b>D 28</b>	Gala de danse	Foyer culturel Notre Dame des Roses 14h et 17h	Danse Grisy
<b>V 19</b>	Assemblée générale	Gymnase 18h - 22h	Judo
<b>S 20</b>	Fête du Baby judo	Dojo 10h - 20h	Judo

### JUILLET 2015

<b>S 4</b>	Zumba night	Salle polyvalente 19h - 23h	Salsa
<b>L 13</b>	Feu d'artifice	Stade + gymnase 23h	Comité des Fêtes

### SEPTEMBRE 2015

<b>D 6</b>	Forum des associations	Gymnase 9h - 13h	Vie associative
------------	------------------------	------------------	-----------------



# GRISY-SUISNES

# 7 JUIN 2015

ANCIENNE GARE DE GRISY

# Fleurs en fête



## Organisation & Contact



Mairie de Grisy-Suisnes 77166 Grisy-Suisnes  
[museedelarose@gmail.com](mailto:museedelarose@gmail.com)

## Partenaires



- **VENTE DE VÉGÉTAUX, FLEURS ET ARBUSTES,**
  - **ARTISANAT & PRODUITS RÉGIONAUX**
  - **ATTRACTIONS & ANIMATIONS**
  - **VISITES GUIDÉES DU MUSÉE (ENTRÉE 3 €)**
  - **EXPOSITIONS VÉHICULES ANCIENS (autos, tracteurs)**
  - **RESTAURATION SUR PLACE**
- ENTRÉE GRATUITE • 9 H - 18 H**